

1^{er} septembre : rentrée des classes

La rentrée des classes de nos 292 chers petits (119 en maternelle, 173 en primaire) s'est passée dans les meilleures conditions. Pour faire de cette rentrée une réussite, des travaux ont été effectués : étanchéité de la toiture, reprise et finition des pavés, remise en état de fonctionnement de la porte coulissante de la salle de motricité, réparation du plafond d'une classe CM2 suite à une infiltration d'eau, marquage au sol des jeux.



28 août : réunion publique « remblai sous le château »

La réunion publique a **concerné la 3^{ème} et dernière tranche** du chantier. Après divers désaccords et négociations : 30 % en moins de remblai, sécurisation du chantier, diminution des nuisances et création du chemin depuis le bourg jusqu'à l'école, l'entreprise Groppi et la commune ont pris la décision de valider cette 3^{ème} tranche.

Un comité de surveillance est créé. Il comprend 2 élus (Mr David Ancrenaz et Mr Bertrand Bredif), 2 personnes volontaires représentant les riverains (Mr Thierry Decurninge et Mr Benoit Clément) et le représentant de l'entreprise Groppi.

RETOUR EN IMAGES



5 septembre : inauguration de la bibliothèque-café « La Conciergerie »

La nouvelle bibliothèque-café a été inaugurée en temps et en heure ! Ce lieu de culture et d'échanges est destiné à tous ainsi qu'aux associations. Venez y passer un doux moment, choisir un bon livre, ou participer à des ateliers divers et variés, conférences etc...

Mardi : 16 h à 18 h
Vendredi : 16 h à 18 h 30
Samedi : 10 h à 12 h

A CONSOMMER SANS MODERATION !



Contamine-sur-Arve

Travaux en cours de réalisation

Pour plus de sécurité, les escaliers de la place des commerçants, permettant l'accès aux immeubles du centre et aux commerces, sont équipés de bandes antidérapantes. De plus, la main courante en bois est changée ; le tapis en caoutchouc enlevé, remplacé par un béton « granuleux ». La rampe est aussi équipée d'un chasse roue afin de sécuriser l'accès des personnes à mobilité réduite et des poussettes.



Octobre Rose



Le samedi 17 octobre, lors des « Rendez-vous du Château », marché de producteurs locaux et artisans, une marche sera organisée conjointement par le CCAS et les « Fées Roses du CHAL » (association d'infirmières du CHAL) et un stand d'information sera tenu, dans le cadre d'OCTOBRE ROSE. Cette association fait une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. **Rendez-vous 9 h 30 devant le Château de Villy, inscription sur place : 5 € (T-shirt offert)**

Le Centenaire du Lycée Professionnel Agricole

Le lancement du Centenaire du Lycée Agricole de Contamine-sur-Arve aura lieu le 3 octobre 2020. En raison des consignes sanitaires en vigueur, cet événement ne peut malheureusement être ouvert au public (sur invitation exclusivement). Les festivités qui fédèrent les associations de la commune sont reportées au printemps, sous réserve de l'évolution favorable de la crise COVID.

CCAS

- Mercredi 7 octobre de 9 h à 12 h dans le cadre de la Semaine Bleue, visite de l'église de Sainte-Foy et du Lycée Professionnel Agricole.
- Ouverture d'une salle des services du CCAS en mairie (sur rendez-vous au 04 50 03 60 17).

En bref

ACTE de CRUAUTÉ sur des équidés

Les attaques à l'encontre d'équidés se développant, la préfecture rappelle les recommandations formulées par la gendarmerie nationale.

- Effectuez une **surveillance quotidienne** des chevaux aux prés
- Évitez de laisser un licol** lorsque l'animal est au pré
- Si vous en avez la possibilité, la **pose d'une petite caméra de chasse** peut être envisagée
- Signalez à la gendarmerie **tout comportement suspect** (stationnement de véhicules, présence inhabituelle d'individus...) à proximité des pâtures **en appelant le 17**
- Appelez également le 17** si vous êtes concernés par les faits décrits **Ne modifiez pas les lieux** **Portez plainte le plus rapidement possible**

LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS :

PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Pour être **INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ**



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes